



Réf. Farde e-Assemblées : 2382033

N° OJ : 16

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

Objet : Convention de mise à disposition de tentes.- Asbl Marché des Antiquaires du Sablon.

Le Conseil communal,

Vu le Règlement communal des marchés de plein air approuvé le 29 février 2016, modifié le 25 juin 2018;

Considérant que la crise sanitaire du covid a impacté considérablement le marché de la Place du Grand Sablon, avec plusieurs mois de fermeture forcée en 2020;

Considérant que dans le cadre du plan de relance économique, la Ville a fait l'acquisition de 50 tentes neuves pour améliorer l'esthétique du marché et le rendre plus attractif;

Considérant que l'asbl Marché des Antiquaires du Sablon organise opérationnellement la mise en place des stands ainsi que leur manutention, stockage et gardiennage;

Considérant que les 50 tentes neuves seront mises à disposition de l'asbl, et qu'il convient d'encadrer l'utilisation de ce matériel au bénéfice du marché par une convention jointe au présent arrêté;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique: la convention de prêt entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL MARCHÉ DES ANTIQUAIRES DU SABLON qui a pour objet de définir les modalités de prêt et les conditions d'utilisation des bien listés en annexe par le prêteur au bénéfice de l'utilisateur est adoptée.

Annexes :

[Convention de mise à disposition FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)